



SYNDICAT AUTONOME TOUT RATP

19 boulevard de Sébastopol 75001 Paris

tél.:01.42.33.60.48 / fax.:01.42.33.17.63

<http://www.sat-ratp.fr>

Certains agents ne le savent peut-être pas encore mais la RATP est en « guerre » contre ses personnels !

En effet, la RATP mène depuis plusieurs années une véritable guerre à l'encontre des agents ou représentants du personnel qui ne partagent pas sa vision du management ou encore sa vision de gestion du service public.

De longue date, chacun a pu se rendre compte qu'il n'est pas de bon ton à la RATP de dénoncer les pratiques de harcèlement ou de discrimination.

Il n'est pas acceptable non-plus, selon elle, de dénoncer ses dérives dans la gestion du service public. Pour exemple et pour ne citer qu'eux :

- la Régie trouve normal de demander à ses machinistes de faire des « haut le pied » -- c'est-à-dire circuler à vide -- et de laisser ainsi s'accumuler des voyageurs aux arrêts de bus (qui n'ont bien sûr que cela à faire de regarder les Bus passer) engendrant ainsi un mécontentement justifié de leur part et de fait, des conditions de travail dégradées pour les machinistes devant assurer les arrêts à la suite et bien évidemment les machinistes seraient illégitimes à s'en plaindre et **gare à celui ou celle qui le dénonce publiquement.**
- elle trouve anormal encore que l'un de ses cadres puisse dénoncer les irrégularités observées dans la passation de marché public, ce qui a valu à ce dernier d'être harcelé par sa hiérarchie et à la RATP d'être condamnée pour harcèlement moral dans cette affaire !

A tous ceux qui ont le courage de dénoncer de tels faits, la RATP leur a montré aussitôt son côté « obscure » pour ne pas dire, leur a expliqué ce qu'il en coûte qu'ils se mêlent de ce qui les regarde !

Et pour tous ceux qui douteraient des intentions belliqueuses de la RATP, je tiens à leur rappeler que la Régie ne s'en cache pas elle-même. Voici un petit extrait des révélations des personnels d'encadrement du département de la Sécurité (SEC) aux experts du Cabinet Emergences en charge d'expertiser les conditions de travail des agents de SEC : « **Le problème c'est que c'est une guerre hiérarchie/agents où l'important est la victoire ou la défaite ; Il faut établir un rapport de force et des relations d'autorité** ».

Cette vision très singulière du management ainsi que les condamnations de la RATP pour harcèlement moral, discrimination syndicale, violation de son obligation de sécurité et fautes inexcusables au sein de département SEC, comme du reste dans d'autres départements, n'ont appelé aucun commentaire de la part de la RATP !

Sauf bien sûr, en ce qui concerne le soutien inconditionnel qu'elle a tenu à apporter aux personnels d'encadrement fautifs, quand bien même ces derniers étaient condamnés par la justice pénale pour harcèlement moral et violences volontaires.

Aucun n'a jamais fait l'objet de poursuite disciplinaire et ce, en violation du statut et du règlement intérieur.

Tandis que pour leur part, les victimes, qui ont eu l'outrecuidance de dénoncer les faits répréhensibles dont ils faisaient l'objet, étaient doublement victimes puisqu'ils font systématiquement à la suite l'objet de mesures de rétorsion (telle que notamment : refus de prise en charge de leur accident, contestation par la CCAS de la réception de leurs certificats d'arrêt de travail, contrôles administratifs abusifs -- contrôles des horaires de sortie jusqu'à des 21h40 ! --, blocage de leur carrière et pour finir, la rupture de leur contrat de travail par voie de réforme ou de révocation. (Tous ces faits sont avérés !).

Le simple fait de maintenir invariablement en fonction les personnels d'encadrement reconnus par la justice coupables de harcèlement, de discrimination, pire d'agression, suffit à démontrer le comportement belliqueux de la RATP. En agissant de la sorte, elle ne saurait vous convaincre qu'elle entendrait ainsi convenir à son obligation de sécurité.

Chacun aura bien compris que le soi-disant engagement de la direction de la RATP pris au travers de l'accord sur la prévention des risques psychosociaux, des mesures de type : demande d'attention, mission de prévention des risques et protection de la santé, et différents stages de prévention, ou encore la mise à disposition d'organismes tels que l'IAPR, CARPS, relève en réalité de la simple posture.

Le prétendu engagement ayant pour seul but de lui permettre de se dédouaner de toutes fautes inexcusables en matière de risques psychosociaux.

Il est bien évident que si la RATP entendait réellement lutter contre ces risques, elle ne maintiendrait pas en fonction les harceleurs et autres agresseurs en leur faisant bénéficier en prime d'un déroulement de carrière à faire pâlir les agents d'encadrement qui se comportent bien, c'est-à-dire normalement, exerçant un management exsangue de toutes pratiques de harcèlement et de discrimination.

Il est quand même impensable et parfaitement inacceptable que des maîtrises harceleurs puissent accéder à la Cadre à la suite de la condamnation de leurs pratiques répréhensibles ! par exemple.

C'est pourquoi, il est temps que les agents apprennent à se défendre et cela commence par s'assurer de la reconnaissance du caractère professionnel de leur accident de travail pour choc psychologique voir à cet effet, notre précédent tract sur le sujet.

Le 14/02/2018 Pour vous servir le SAT-RATP. <http://autonome.over-blog.com>